

Prévention des expulsions locatives

Présentation d'EXPLOC

09 mars 2017

DHUP
**Bureau des politiques sociales
du logement (PH1)**

Contexte et objectifs de l'outil

- Application de gestion de la prévention et de la procédure des expulsions locatives, en co-maîtrise d'ouvrage du Ministère du Logement (DHUP) et du Ministère de l'Intérieur (DMAT).
- Couvre l'ensemble de la procédure, de la phase en amont de détection d'un locataire en difficulté jusqu'au terme de la procédure.

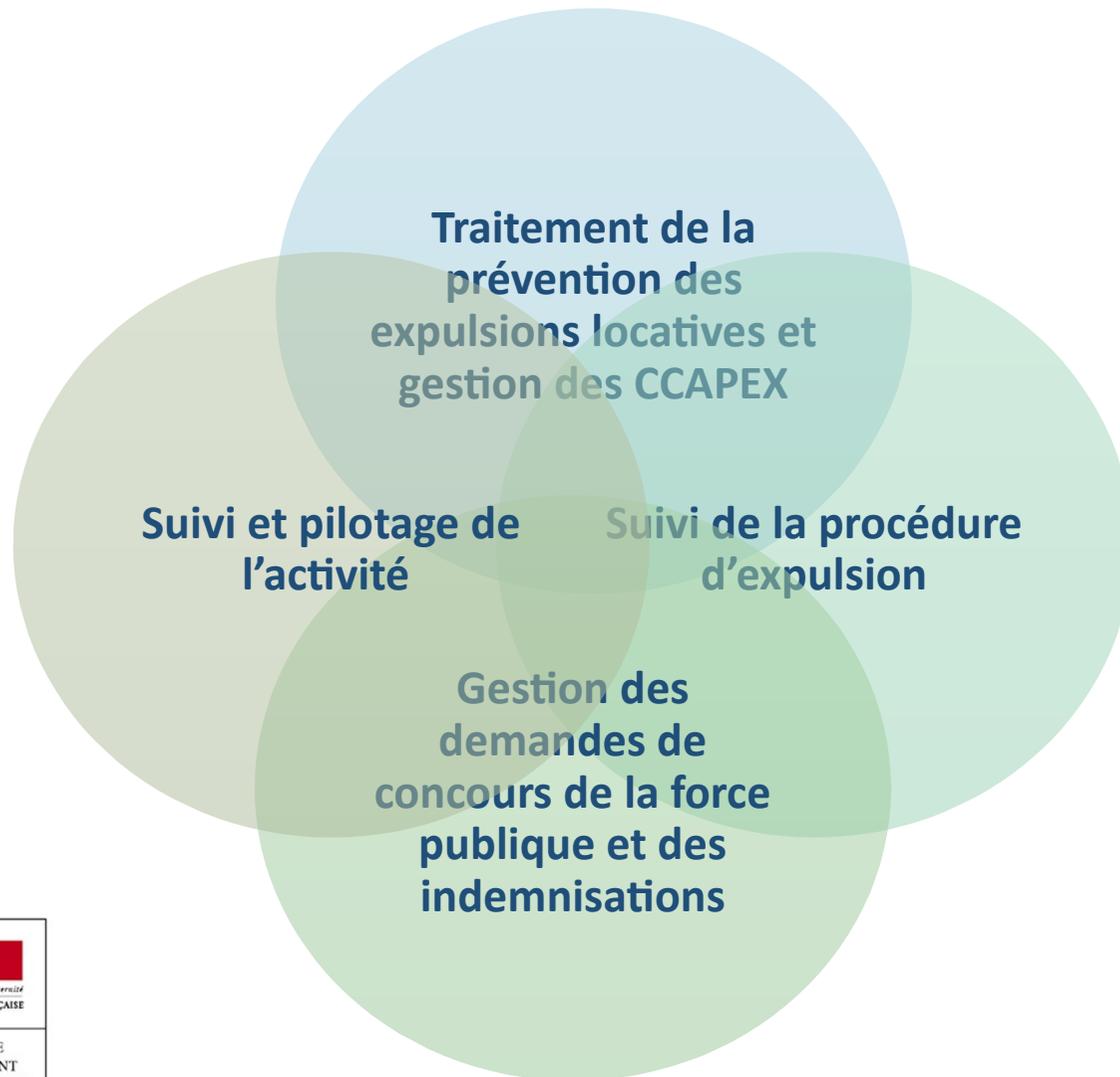
Objectifs:

- ➔ Faciliter le travail de gestion des dossiers grâce à une saisie et un partage dématérialisé
- ➔ Fiabiliser et mutualiser les informations détenues par l'ensemble des partenaires intervenant sur la prévention des expulsions locatives (huissiers de justice, CAF, Banque de France...)

Contexte législatif :

L'article 152 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté rend obligatoire à terme la dématérialisation via EXPLOC de l'ensemble des signalements et saisines parvenant au Préfet et à la CCAPEX en provenance des huissiers et des bailleurs personnes morales en amont de l'assignation.

Fonctionnalités de l'outil



Déploiement

Disponible sur l'ensemble du territoire depuis fin 2015 et prise en main progressive (les trois quarts des départements l'utilisent régulièrement).

Ouvert aux agents de l'État en :

- Préfectures
- Sous-préfectures
- DDI (DDCS et DDT)
- Forces de l'ordre (commissariats et gendarmeries)

Évolutions en 2017/2018

Interfaçages en 2017

Chambre nationale des huissiers de justice, 1^{er} semestre 2017

- Dématérialiser les transmissions des actes d'huissiers relatifs aux procédures d'expulsion locative, fiabiliser la procédure et le montant / l'évolution de la dette

Caisse nationale d'allocations familiales , fin 2017

- Faciliter les échanges d'informations entre la CAF et la CCAPEX dans le département et fiabiliser et compléter les informations recueillies sur la situation du ménage.

Évolutions 2017-2018

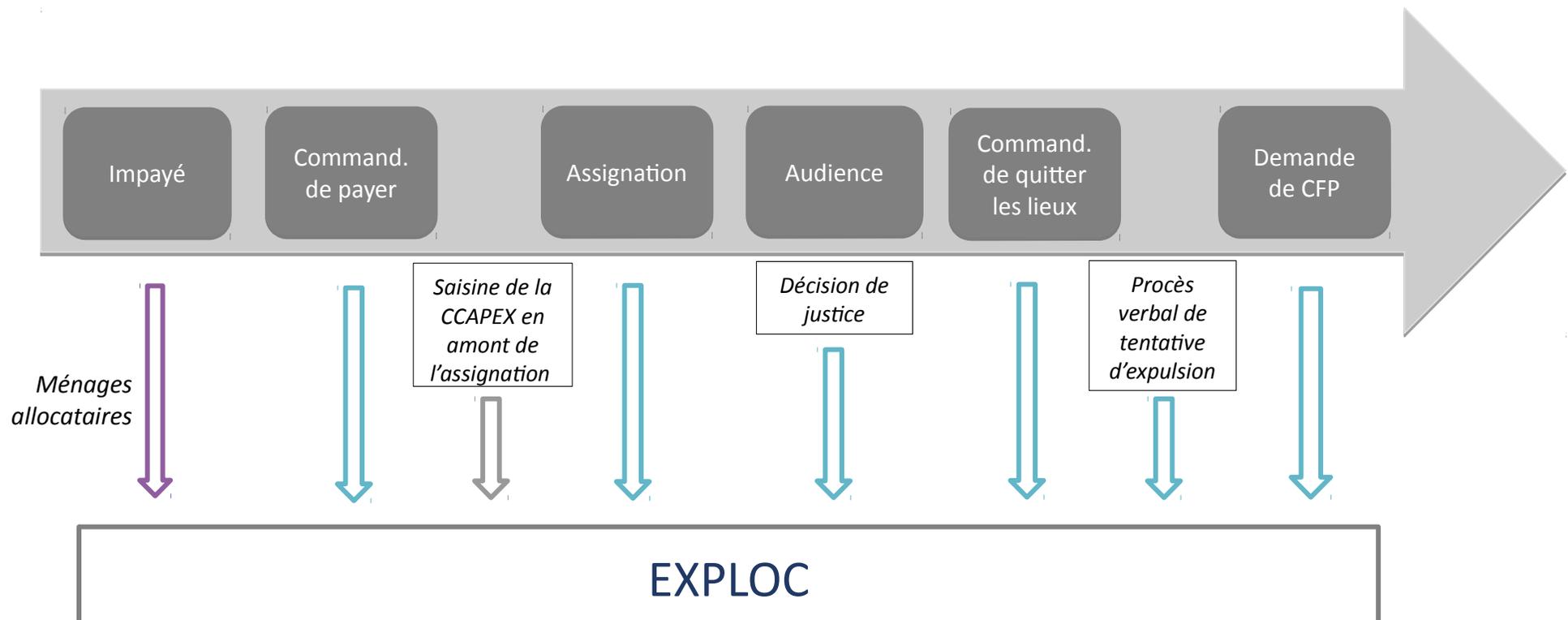
Amélioration des indicateurs et de l'ergonomie générale d'EXPLOC

Ouverture d'EXPLOC aux agents hors État en charge des CCAPEX ou des sous-CCAPEX

Interfaçage avec le SI de la Banque de France afin de faciliter les échanges d'informations entre les CCAPEX et les commissions de surendettement

Ouverture aux bailleurs personnes morales d'un module leur permettant de répondre à l'obligation d'effectuer via EXPLOC la saisine de la CCAPEX en amont de l'assignation

Deux interfaçages en 2017



-  Interfaçage avec la plate-forme de recueil des actes d'huissiers
-  Interfaçage avec CRISTAL
-  Ouverture d'un accès en saisie pour les bailleurs personnes morales

Pour toute question ou précision complémentaire :

ph1.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

EXPLOC :

exploc@developpement-durable.gouv.fr

FIN

Merci de
votre
attention



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE